



Varennes
ville inclusive

**PLAN D'ACTION
À L'ÉGARD DES
PERSONNES
HANDICAPÉES
2024-2025-2026**





1

MOT DU MAIRE

1.	MOT DU MAIRE.....	3
2.	MOT DE LA RESPONSABLE	4
3.	INTRODUCTION.....	5
4.	CADRE LÉGAL	6
5.	PORTRAIT DE L'ORGANISATION.....	7
6.	CHAMPS D'INTERVENTION - ORIENTATION.....	10
7.	PRINCIPALES NOTIONS INHÉRENTES	13
8.	TABLEAU DES OBSTACLES ET MESURES ENVISAGÉES.....	17
9.	ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION	30
10.	SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE ET GROUPE DE TRAVAIL.....	31

1

MOT DU MAIRE

Accessibilité universelle et intégration sociale, nos priorités!

La Ville renouvelle cette année son plan d'action triennal à l'égard des personnes handicapées afin d'assurer une qualité de vie optimale à tous les citoyens pour l'avenir. Grâce à la collaboration du personnel municipal, d'un groupe de travail composé d'organismes, de partenaires et de citoyens qui présentent une incapacité, l'administration municipale a réussi à diminuer certains obstacles à l'intégration des personnes ayant des déficiences.

Nous sommes toutefois conscients que beaucoup de travail reste à effectuer pour atteindre la perfection. À cet égard, le conseil municipal est déterminé à aller toujours plus loin pour améliorer la situation des gens qui doivent affronter des obstacles dans leur quotidien.

Ce plan d'action présente ce que nous souhaitons réaliser en 2024, 2025 et 2026 pour améliorer la vie des personnes ayant un handicap sur le territoire. Nous remercions les acteurs du milieu qui s'impliquent activement pour favoriser l'accessibilité universelle et l'intégration sociale à nos concitoyens.



*Le maire
Martin Damphousse*



Accessibilité universelle et intégration sociale, nos priorités!



Chères citoyennes, chers citoyens,

Je suis ravi de vous présenter le fruit d'un effort collectif impliquant des partenaires engagés dans le soutien aux personnes handicapées, des employés municipaux, des organismes, ainsi que des citoyens vivant avec un handicap ou accompagnant une personne en situation de handicap physique ou mental. Je tiens d'abord à les remercier chaleureusement pour leur disponibilité.

Les mesures présentées dans ce plan d'action guideront le conseil municipal dans ses futures décisions. Il est de notre devoir, à titre d'élus, de veiller à ce que les projets et les activités réalisés par la Ville tiennent compte de la réalité quotidienne des personnes vivant avec une situation de handicap. Nous sommes sensibles à leur bien-être et nous en faisons une priorité.

Je transmets mes sincères remerciements aux différents intervenants professionnels qui siègent sur ce comité. Leur expertise constitue un atout majeur pour ce plan d'action. Merci également au comité interne de la Ville formé d'employés municipaux qui contribuent à la réussite de plusieurs projets. Grâce à tous ces gens, le quotidien des personnes handicapées s'améliore à Varennes.

*Brigitte Collin
Conseillère municipale
District 8, de Martigny*

3

INTRODUCTION

Comme municipalité, nous avons la responsabilité de développer un milieu de vie dynamique pour l'ensemble de notre population, afin d'accentuer le sentiment d'appartenance, et faire en sorte que chaque citoyen puisse vivre une participation sociale active. Conséquemment, il est important de poser des actions afin d'atténuer les obstacles nuisant à la réalisation des habitudes de vie de nos citoyens ayant des incapacités, pour ainsi réduire les situations de handicap. De plus, notre attention doit se concentrer sur plusieurs dimensions, c'est-à-dire les sources de discrimination et d'exclusion sociale générées par les préjugés. Les personnes handicapées sont des citoyens à part entière.

Le présent document présente les actions envisagées pour les années 2024-2025-2026.





4

CADRE LÉGAL

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale prévoit qu'annuellement, chaque municipalité d'au moins 15 000 habitants élabore, adopte et rend public un plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Voici donc les articles de loi régissant l'expression du présent rapport.

Article 61.1 de la Loi

Chaque ministère et organisme public employant au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activités relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute. Et ce, dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activités. Il doit être produit et rendu public annuellement.

Article 61.3 de la Loi

Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement, lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées.

Article 1g de la Loi

Définition d'une personne handicapée : « Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. »

Article 10 de la Charte

« Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur (...) le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. »

5

PORTRAIT DE L'ORGANISATION



Bénéficiant d'une situation géographique enviable, caractérisée par la proximité du fleuve et de deux axes routiers importants, la Ville de Varennes occupe un territoire où se côtoient en harmonie les zones résidentielles, agricoles et industrielles.

Située à l'intérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal, Varennes offre des services accessibles et personnalisés à sa population, notamment des activités culturelles, sportives et communautaires pour tous les goûts et tous les âges. Elle dispose de plus d'une quinzaine de parcs et d'espaces verts bien aménagés, de six écoles primaires et de deux écoles secondaires.

Elle se caractérise surtout par sa population jeune et dynamique. Quelque 21 433 personnes y habitent. C'est une population stable depuis plusieurs années et dont l'âge moyen et médian se situe à 42 ans, selon le dernier recensement de 2021.

Secteurs d'activités de la municipalité :

- Cabinet du conseil
- Service de la direction générale
 - Division développement durable
 - Division service aux citoyens
 - Division informatique
- Service des travaux publics
- Service du génie
- Services récréatifs et communautaires
- Service arts, culture et bibliothèque
- Services juridiques et greffe
- Service des communications
- Service des finances
- Service de sécurité incendie
- Service de l'urbanisme et de l'environnement
- Service des ressources humaines

En ce qui concerne le Service de la sécurité publique, c'est la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent qui couvre ce secteur d'activités.

5

PORTRAIT DE L'ORGANISATION

La Ville de Varennes partage, avec d'autres organisations, plusieurs sites où se déroulent certaines activités de loisirs :

- **Basilique Sainte-Anne de Varennes** – 40, rue de la Fabrique
- **Centre éducatif Chante-Plume** – 104, boulevard de la Marine
- **Centre multisports régional** – 200, rue Jean Coutu
- **Collège Saint-Paul** – 235, rue Sainte-Anne
- **École de la Source** – 239, rue du Fief
- **École du Carrousel** – 230, rue Suzor-Côté
- **Maison des jeunes** – 135, chemin du Petit-Bois
- **Maison Grise** – 201 rue de la Fabrique
- **Sportplex de l'énergie** – 150, rue Jean Coutu
- **Polydôme** – 2003, rue Jacques-Lemoyne
- **Espace des Bâtisseurs** – 2022, place du 350^e
- **Parc du Souvenir** – 1916, rue du Souvenir



La Ville de Varennes est propriétaire de plusieurs bâtiments publics :

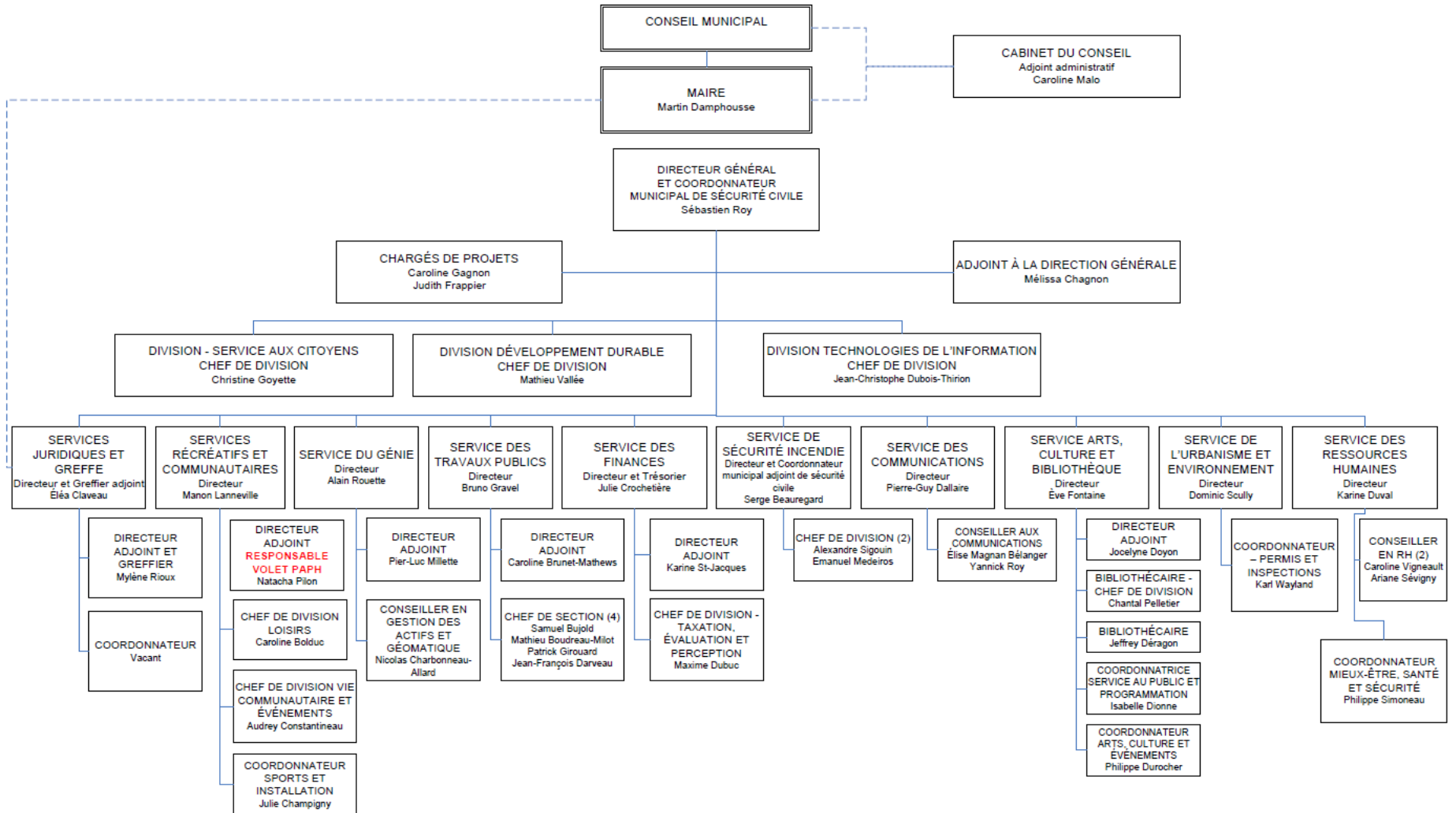
- **Bibliothèque de Varennes** – 2221, boulevard René-Gaultier
- **Caserne de pompiers** – 1850, route Marie-Victorin
- **Complexe aquatique de Varennes (intérieur)** – 131, chemin du Petit-Bois
- **Garage municipal** – 2650, rue Sainte-Anne
- **Hôtel de ville** – 175, rue Sainte-Anne
- **Maison Saint-Louis** – 35, rue de la Fabrique
- **Piscine municipale extérieure** – parc du Pré-Vert
- **Pavillon de loisirs** – 2003, rue Jacques-Lemoyne (parc du Pré-Vert)
- **Pavillon de loisirs** – 10, rue Sainte-Anne (parc de la Commune)
- **Pavillon de loisirs** – 12, rue de la Criée (parc du Portageur)
- **Terrain de jeux aquatiques** – parc Ki-Ri
- **Terrain de jeux aquatiques** – parc du Portageur





Février 2024

ORGANIGRAMME VILLE





La Ville de Varennes offre des services à ses citoyens dans plusieurs champs d'intervention :

- **L'administration municipale**
- **Les communications**
- **La sécurité publique**
- **Le travail et l'emploi**
- **Les loisirs, l'art, la culture, le communautaire et les sports**
- **La signalisation, la circulation piétonnière et le stationnement**
- **Le service aux citoyens**
- **L'accessibilité des lieux et des édifices publics et privés**



Voici en détail l'objectif de chacun des champs d'intervention :

L'administration municipale

Sensibiliser les employés en leur offrant des formations et en adoptant une attitude bienveillante et respectueuse. Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des procédures adaptées pour faciliter l'accès et la participation des personnes handicapées.

Les communications

Offrir à chacun la possibilité d'être autonome lorsqu'il s'agit de consulter les communications.

La sécurité publique

Il est essentiel que la coordination entre la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, le CLSC et le Service de sécurité incendie de la Ville de Varennes soit assurée en cas d'urgence et d'évacuation, notamment pour les personnes ayant des besoins spécifiques.

Le travail et l'emploi

Créer un environnement inclusif où les personnes handicapées ont les mêmes opportunités d'emploi et de réussite professionnelle que les autres employés.

Les loisirs, l'art, la culture, le communautaire et les sports

Garantir une expérience similaire à tous les participants, quelles que soient leurs conditions.



La signalisation, la circulation piétonnière et le stationnement

Il est essentiel de rendre la signalisation, la circulation piétonnière et les stationnements accessibles afin que tout le monde puisse les utiliser facilement.

Le service aux citoyens

Avoir un accueil chaleureux et empathique envers les personnes handicapées.

L'accessibilité des lieux et des édifices publics et privés

Il est crucial que toutes personnes aient la possibilité d'entrer et de sortir d'un bâtiment de manière autonome, quelles que soient leurs conditions ou leurs capacités.

7

PRINCIPALES NOTIONS INHÉRENTES

L'objectif central du plan d'action à l'égard des personnes handicapées est d'éliminer ou de réduire les obstacles à leur participation sociale. Afin de bien comprendre les différents concepts associés à la production du plan d'action, il est intéressant de souligner les variables impliquées ainsi que les bases théoriques de l'intervention sur les situations de handicap.

Plusieurs notions prépondérantes directement liées au plan d'action expliquent les causes et les conséquences de l'atteinte à l'intégrité ou au développement de la personne :

- La déficience
- L'incapacité
- Les habitudes de vie
- Les facteurs environnementaux
- Les obstacles à l'intégration

La déficience correspond au degré d'atteinte anatomique, histologique ou physiologique d'un système organique (nerveux, cardiovasculaire, squelettique, etc.). Une incapacité correspond au degré de réduction d'une aptitude (intellectuelle, langage, vision, audition, etc.). Une aptitude étant la possibilité pour une personne d'accomplir une activité physique ou mentale.





7

PRINCIPALES NOTIONS INHÉRENTES

Les habitudes de vie ou la performance de réalisation en situation de vie sociale assurent la survie et l'épanouissement d'une personne ayant une déficience ou une incapacité dans sa collectivité, et ce, tout au long de son existence. La qualité de réalisation d'une habitude de vie se mesure sur une échelle allant de la pleine participation sociale à la situation de handicap total. On décrit donc une habitude de vie comme étant une activité courante ou un rôle social valorisé par la personne ou son contexte socioculturel selon ses caractéristiques (âge, sexe, etc.).

Une situation de participation sociale correspond donc à la pleine réalisation des habitudes de vie, résultant de l'interaction entre les facteurs personnels (les déficiences, les incapacités et les autres caractéristiques personnelles) et les facteurs environnementaux.

Un facteur environnemental, décrit comme étant une dimension sociale ou physique qui détermine l'organisation et le contexte d'une société, peut entraver ou faciliter la réalisation des habitudes de vie. Il agit comme un facilitateur lorsqu'il permet d'éviter des situations de handicap, et comme un obstacle lorsqu'il les engendre. Un obstacle à l'intégration correspond donc à un facteur environnemental qui entrave la réalisation des habitudes de vie lorsqu'il entre en interaction avec les facteurs personnels.

7

PRINCIPALES NOTIONS INHÉRENTES

La Ville de Varennes souhaite que ses interventions présentes et futures soient perçues comme un processus continu qui aura pour seul objectif de réduire les obstacles que rencontrent nos citoyens ayant des déficiences et des incapacités. De plus, afin de faciliter la participation sociale et la réalisation de leurs habitudes de vie, il est essentiel de sensibiliser l'ensemble de notre population pour impliquer tous nos citoyens dans l'élimination des situations de handicap.

Un obstacle est un facteur environnemental qui entrave la réalisation des habitudes de vie lorsqu'il entre en interaction avec les facteurs personnels (les déficiences, les incapacités et les autres caractéristiques d'une personne).

La détermination des obstacles à l'intégration est un travail d'enquête qui consiste à dépister les éléments pouvant entraver la réalisation des habitudes de vie des personnes handicapées lorsqu'elles interagissent avec notre organisation municipale. Ces obstacles se retrouvent dans deux catégories, soit les facteurs sociaux (politico-économiques et socioculturels) et les facteurs physiques (aménagement, bâtiment, territoire). Nous sommes conscients que ces obstacles sociaux (manque de connaissances, processus non adaptés, biais conscients ou inconscients) et physiques sont présents à divers niveaux au sein de notre organisation, et c'est pourquoi nous aspirons à les contrer.



7

PRINCIPALES NOTIONS INHÉRENTES

Il est donc important de prioriser les obstacles à l'intégration des personnes handicapées afin de répondre aux besoins les plus pressants et ainsi s'assurer de les éliminer selon leur importance. Comme employé d'une municipalité, il est possible de déterminer ces obstacles selon une méthode déductive. Cependant, il n'y a pas meilleure mesure que de donner la voix aux partenaires et aux personnes handicapées afin de nous en informer. La ville a donc mis en place un comité externe rassemblant des partenaires engagés dans le soutien aux personnes handicapées, ainsi que des représentants d'organismes, des employés municipaux et des citoyens.



Dans le cadre des rencontres avec le comité externe du plan d'action aux personnes handicapées, les citoyens nous ont fait part d'obstacles concrets. Nous pourrions donc répondre à ces besoins directs dans le cadre de l'atteinte de nos objectifs. Afin de parfaire notre liste d'obstacles, nous avons fait la visite de certains édifices publics en étant accompagnés de personnes handicapées qui peuvent démontrer, sur-le-champ, l'importance des correctifs à apporter. Ainsi, nous pouvons prioriser nos interventions et répondre adéquatement aux besoins de ces citoyens. L'administration municipale souhaite donc que chaque champ d'intervention soit examiné afin de repérer les obstacles et déterminer les mesures correctives nécessaires à apporter.



8

TABLEAU DES OBSTACLES ET DES MESURES ENVISAGÉES

ADMINISTRATION MUNICIPALE

Objectif spécifique : Garantir que tous les individus, quelles que soient leurs différences, aient accès à des opportunités égales et à des ressources adéquates.

Obstacles	Mesures et indicateurs	Responsable	Échéancier et état de réalisation
<p>POLITIQUE INCLUSIVE Méconnaissance pour plusieurs citoyens de cette politique parue en 2021 constitue un obstacle majeur à son efficacité.</p>	<p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Campagne de sensibilisation et mise en œuvre de stratégie de communication pour informer la population. <i>EX : Promotion du nouveau logo - Varennes, ville inclusive.</i> 	<p>Direction générale</p>	<p>En continu</p>
<p>POLITIQUES DE LA VILLE Il existe des disparités dans la manière dont les politiques prennent en compte les besoins des personnes handicapées.</p>	<p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Harmoniser les actions de l'ensemble des politiques, tels que la politique familiale et des aînés, des organismes, culturelle, environnementale, la planification stratégique, le plan d'urbanisme et le plan d'action en faveur des personnes handicapées, afin de les utiliser comme des leviers de développement au service du bien-être de la population. 	<p>Direction générale et chaque service concerné par une politique</p>	<p>2026</p>
<p>SEMAINES ET JOURNÉES THÉMATIQUES Méconnaissance de toutes les semaines et journées thématiques entourant les personnes handicapées.</p>	<p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées en juin en signifiant toute son importance. ⇒ Promotion de l'inclusion et de la différence à travers une campagne de sensibilisation en utilisant les médias sociaux, les panneaux électroniques et les bulletins papiers. ⇒ Planifier des conférences, des formations auprès des organismes et de la population. ⇒ Mettre en lumière les réalisations spéciales, des témoignages et les services offerts aux personnes handicapées. 	<p>Communications Communications Direction générale Direction générale</p>	<p>2024 2024 2024 2024</p>



8

TABLEAU DES OBSTACLES ET DES MESURES ENVISAGÉES

Indicateurs :

- Tenir un décompte du taux de participation aux conférences (population, organismes, employés). EX : *Conférence de Guylaine Guay le 10 avril 2024*
- Tenir un décompte des publications incluant les initiatives à l'inclusion qui ont été produites dans une année.

FORMATION DES EMPLOYÉS

Manque de sensibilisation et de formation des employés sur les besoins des personnes handicapées.

Mesures :

- ⇒ Sensibiliser et former les employés sur les besoins des personnes handicapées. EX : *Formation d'employés et d'élus municipaux en octobre 2024 – (en collaboration avec la Ville de Victoriaville)*

Direction générale

2024

Indicateurs :

- Tenir un décompte du taux de participation des employés et des élus aux formations qui seront proposées.

FORMATION DES ORGANISMES ET PARTENAIRES

Manque de connaissance concernant les divers handicaps ce qui entraîne des difficultés dans la prise en charge adéquate des besoins des personnes handicapées lors de leur accueil et des activités proposés.

Mesures :

- ⇒ Organiser des séances de sensibilisation et de formation pour les partenaires, les associations/organismes.

Direction générale
Services récréatifs et communautaires

2025

Indicateurs :

- Tenir un décompte du taux de participation des partenaires, associations et organismes aux formations qui seront proposées.

BUDGET ALLOUÉ AUX BESOINS SPÉCIFIQUES

Absence d'anticipation des besoins inclusifs dans la planification budgétaire de certains gestionnaires est un obstacle qui entrave la mise en œuvre efficace de la politique et de ses actions.

Mesures :

- ⇒ Sensibiliser les directeurs à penser d'inclure les ressources financières dans leur budget pour répondre adéquatement aux besoins.

Direction générale

2024



8

TABLEAU DES OBSTACLES ET DES MESURES ENVISAGÉES

SERVICES OFFERTS

Manque de diversités dans les services offerts à la population vivant avec un handicap.

Mesures :

- ⇒ Encourager une approche plus inclusive et diversifiée dans la conception et la prestation des services destinés aux personnes handicapées.
EX : Un vélo une ville propose des balades aux personnes ayant des besoins particuliers et/ou aux personnes âgées, ainsi qu'une option de déplacement en ville pour participer à des activités. Cette initiative répond aussi au besoin de déplacement/transport actif.

Direction générale

En continu

Indicateurs :

- Augmenter la variété des activités offertes et les comptabiliser.

APPELS D'OFFRES

Manque de critères dans les documents relatifs aux appels d'offres.

Mesures :

- ⇒ Révision des clauses particulières dans les appels d'offres pour exiger des entrepreneurs le maintien des accès pendant les travaux.

Génie

Reporté – 2024

ÉTABLISSEMENTS : COMMERCIAL ET D'AFFAIRES

Nombre de commerces ne sont pas adaptés pour répondre aux besoins d'accessibilité des personnes handicapées.

Mesures :

- ⇒ Promouvoir le programme : Petits établissements accessibles de la Société d'habitation du Québec auprès des commerçants.

Service de l'urbanisme et de l'environnement

2024

PROGRAMME HABITATION DURABLE

Le programme de subvention visant à améliorer l'accessibilité et la sécurité d'un immeuble résidentiel est relativement méconnu.

Mesures :

- ⇒ Promouvoir le programme qui offre une subvention pour adapter son domicile.

Direction générale Communications

2024

TRANSPORT ADAPTÉ

Manque de promotion entourant les étapes à suivre pour bénéficier du transport adapté d'EXO.

Mesures :

- ⇒ Promouvoir le fait qu'EXO offre un service de transport adapté porte à porte, sur réservation, aux personnes handicapées ou à mobilité réduite qui résident sur les couronnes nord et sud de Montréal.

Direction générale Communications

En continu



8

TABLEAU DES OBSTACLES ET DES MESURES ENVISAGÉES

NORMES - RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

Les entrepreneurs, souvent limités par le souci de rentabilité, tendent à se contenter du strict minimum en matière d'accessibilité.

Mesures :

- ⇒ Révision de la réglementation d'urbanisme pour créer des normes plus ambitieuses en matière d'accessibilité universelle.

Service de l'urbanisme et de l'environnement

2025

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

La diffusion vocale des séances du conseil sur le web peut exclure les individus sourds ou malentendants qui dépendent de sous-titres ou de traductions en langue des signes pour accéder à l'information.

Mesures :

- ⇒ Prendre les moyens pour rendre accessibles à l'ensemble de la population les séances du conseil sur le web. *EX : Ajout d'une interprète en langages des signes pour la séance ordinaire du conseil de septembre 2024.*

Direction générale Communications

2026

COMMUNICATIONS

Objectif spécifique : S'assurer que les communications de la ville sont accessibles, pertinentes et facilement compréhensibles pour les personnes handicapées tout en promouvant efficacement le message de l'inclusion.

Obstacles	Mesures et indicateurs	Responsable	Échéancier et état de réalisation
BULLETIN À PROPOS DE VARENNES La transmission d'informations entre la Ville de Varennes et la population via le bulletin "À Propos de Varennes" présente quelques limitations.	Mesures : ⇒ Prévoir un espace dans chaque édition du bulletin "À propos de Varennes" pour informer la population des actions réalisées dans le cadre du plan d'action pour les personnes handicapées, ainsi que pour reconnaître les réalisations et promouvoir les activités futures en lien avec les personnes handicapées.	Communications	En continu
CAMPAGNE DE SENSIBILISATION Méconnaissance de la population face aux différents handicaps.	Mesures : ⇒ Nous visons à informer et sensibiliser la population tout au long de l'année en nous ralliant aux journées et semaines thématiques liées aux différents handicaps via les publications sur le site Internet et la page Facebook de la ville.	Direction générale Communications	2024



8

TABLEAU DES OBSTACLES ET DES MESURES ENVISAGÉES

SITE INTERNET

Plusieurs contraintes pour rendre le site Internet accessible.

Mesures :

- ⇒ Atteindre le niveau maximal de conformité aux principes d'accessibilité compatibles avec la programmation et la paramétrisation du site Internet.

Communications

2025

COMMUNIQUÉS

Rédiger une communication pour l'ensemble de la population en tenant compte des différents niveaux de compréhension.

Mesures :

- ⇒ Utiliser un langage simple et facile à comprendre.
- ⇒ Communiquer clairement les informations sur l'accessibilité des sites, événements, services ou activités, notamment les entrées accessibles, équipements spéciaux, aides disponibles et accommodements proposés.

Communications

2024

OUTILS DE COMMUNICATION

Insuffisance de moyens de communication alternatifs pour les personnes ayant des handicaps.

Mesures :

- ⇒ Rendre les supports de communication comme les documents officiels accessibles aux personnes handicapées.

Communications

2024

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Objectif spécifique : Assurer un environnement sécuritaire pour l'ensemble de la population, en prenant en compte les besoins particuliers des personnes handicapées.

Obstacles	Mesures et indicateurs	Responsable	Échéancier et état de réalisation
CENTRES D'HÉBERGEMENT Les pompiers ne sont pas suffisamment informés sur les conditions des résidents dans les centres d'hébergement de leur territoire.	Mesures : ⇒ Organiser des visites annuelles des centres afin de recueillir les informations nécessaires pour élaborer les plans d'intervention.	Sécurité incendie	En continu
RÉSIDENCES PERSONNES ÂGÉES En cas d'évacuation, manque d'identification des usagers des résidences pour personnes âgées.	Mesures : ⇒ Fourniture et installation de plaquettes signalétiques (pictogrammes) à chaque porte des usagers dans le but de faciliter les interventions et les évacuations d'urgences.	Sécurité incendie Direction générale	En cours



8

TABLEAU DES OBSTACLES ET DES MESURES ENVISAGÉES

<p>FORMATION Le personnel des centres d'hébergement est insuffisamment formé en matière de mesures d'urgence.</p>	<p>Mesures : ⇒ Chaque année, une formation est dispensée à tout le personnel des centres sur l'utilisation des extincteurs et les procédures d'évacuation en cas d'incendie.</p>	<p>Sécurité incendie</p>	<p>En cours</p>
<p>RÉSEAU DE LA SANTÉ Contraintes légales entravant la communication entre le Service de sécurité incendie et le réseau de la santé (CLSC).</p>	<p>Mesures : ⇒ Établir un protocole de partage d'informations spécifiques entre le Service de sécurité incendie et le CLSC, en conformité avec les lois sur la confidentialité des données et la protection de la vie privée.</p>	<p>Sécurité incendie Services juridiques et greffe</p>	<p>2026</p>
<p>BANQUE D'INFORMATIONS AU CENTRE 911 Liste non actualisée des personnes nécessitant une assistance spécifique dans le système informatique.</p>	<p>Mesures : ⇒ Poursuivre la mise à jour entreprise dans le logiciel de répartition du centre 911, en ce qui concerne les informations fournies par les personnes nécessitant une assistance spécifique.</p>	<p>Sécurité incendie Régie de police</p>	<p>En continu</p>
<p>FORMULAIRE SECOURS ADAPTÉS Tenir à jour la liste des résidents nécessitant une assistance spéciale lors d'une évacuation.</p>	<p>Mesures : ⇒ Maintenir la communication entre la MRC, le CLSC et le service sécurité incendie (SSI). Vérifier régulièrement les informations par des appels ou des visites et mettre à jour la liste dans le système informatique. Faire la promotion du programme lors des visites de prévention résidentielles et dans la programmation À propos.</p>	<p>Sécurité incendie</p>	<p>En cours</p>



8

TABLEAU DES OBSTACLES ET DES MESURES ENVISAGÉES

TRAVAIL ET EMPLOI

Objectif spécifique : Développer et mettre en place un programme d'inclusion des personnes handicapées et en faire la promotion.

Obstacles	Mesures et indicateurs	Responsable	Échéancier et état de réalisation
<p>OFFRE D'EMPLOI Manque de programmes d'inclusion des personnes handicapées au sein de notre organisation.</p>	<p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mise en place d'un partenariat avec le Service d'aide à l'emploi et de placement en entreprises pour personnes handicapées (SDEM SEMO Montérégie). ⇒ Publication des offres d'emploi sur (SDEM SEMO Montérégie) 	<p>Direction générale Ressources humaines</p>	<p>En continu</p>
<p>Manque d'offres à l'emploi ou au bénévolat pour les personnes à besoins particuliers.</p>	<p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mise en place d'un plateau de travail : activités non rémunérées aux participants présentant une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme, avec un accompagnement constant par un intervenant. ⇒ Poursuivre l'intégration et l'encadrement des bénévoles ayant des besoins particuliers. 	<p>Ressources humaines Services récréatifs et communautaires</p>	<p>2024-2025 En continu</p>
<p>Manque de rétroaction des programmes</p>	<p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Évaluer régulièrement l'efficacité des programmes d'inclusion et ajuster en fonction des besoins. 	<p>Ressources humaines</p>	<p>En continu</p>
<p>EMPLOYÉS DES CAMPS DE JOUR La méconnaissance des différents types de besoins spécifiques des enfants à besoins particuliers entrave la mise en place d'interventions appropriées.</p>	<p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Continuer d'offrir une formation présaison aux animateurs, axée sur la compréhension des besoins des enfants handicapés qui seront présents au camp pour les aider à concevoir des activités favorisant l'inclusion. 	<p>Partenaire : Sopiari (EDB)</p>	<p>En continu</p>



8

TABLEAU DES OBSTACLES ET DES MESURES ENVISAGÉES

Mieux encadrer le programme d'accompagnement aux camps de jour.

Mesures :

- ⇒ Embauche d'une ressource spécialisée qui encadre les animateurs-accompagnateurs et qui évalue chaque inscription au programme d'accompagnement.

Partenaire : Sopiart (EDB)

En continu

LOISIRS, ARTS, CULTURE, COMMUNAUTAIRE ET SPORTS

Objectif spécifique : Développer et promouvoir des programmes inclusifs pour les personnes handicapées.

Obstacles	Mesures et indicateurs	Responsable	Échéancier et état de réalisation
ORGANISMES RECONNUS PAR LA VILLE Le manque de connaissance des divers handicaps des membres participants aux activités des organismes entraîne une lacune dans le développement de l'offre.	Mesures : ⇒ Organiser des séances/rencontres de sensibilisation pour les bénévoles des organismes reconnus par la Ville, afin de les informer sur les besoins des personnes en situation de handicap et de les aider à développer ou améliorer les services pour les inclure pleinement dans les activités. <i>EX : Rencontre de l'organisme Bel Âge FADOQ de Varennes avec le responsable Parkinson Montérégie.</i> ⇒ Encourager et supporter les organismes, les partenaires et les employés à développer une programmation dédiée aux personnes handicapées. <i>EX : création du hockey adapté.</i>	Services récréatifs et communautaires	2024 -2025
ANIMATION JEUNESSE Les jeunes ayant des besoins particuliers ne disposent pas d'assez d'activités.	Mesures : ⇒ Offrir des programmes d'animation scolaire axés sur la lecture à la bibliothèque municipale. ⇒ Offrir des activités adaptées lors des événements. ⇒ Offrir des plages horaires spécifiquement dédiées aux personnes ayant des besoins particuliers dans les activités et au complexe aquatique.	Service arts, culture et bibliothèque Services récréatifs et communautaires	En continu 2024



8

TABLEAU DES OBSTACLES ET DES MESURES ENVISAGÉES

ACTIVITÉS OFFERTES

Manque de diversités dans les activités / événements offerts à la population vivant avec un handicap.

Mesures :

- ⇒ Développer et promouvoir des programmes inclusifs pour les personnes handicapées.

Service art, culture et bibliothèque

En continu

EXEMPLES :

- ✓ Animations sur mesure pour organisme accueillant des adultes autistes/ Animations littéraires pour groupes scolaires/ Service offert pour les résidents ne pouvant se rendre sur place aux conférences et rencontres / Visites libres - Classes d'enseignements spécialisés accueillant des élèves ayant un classement de DSC / Service de prêt de documents à distance avec livraison à domicile (personnes à mobilité réduite ou ayant une incapacité permanente ou temporaire) / Mise en circulation de 12 liseuses de livres numériques/ Activités sur mesure aux Médialab.
- ✓ L'art des dés (Activité de médiation culturelle et atelier de création) / Citoyens extraordinaires (Projet de médiation citoyenne) / Qui je suis? (Atelier de médiation culturelle et atelier de création) / De l'art et des mots (Projet de médiation culturelle et ateliers d'écriture).
- ✓ Lors d'événements, section consacrée à des activités de sensibilisation et des activités adaptées. / Implication des organismes et des partenaires lors de divers événements municipaux / Mise en place d'activités spécifiques (hockey adapté, luge adaptée lors de l'événement Plaisirs d'hiver).
- ✓ Mise en place d'un cours de natation pour les enfants à besoins spécifiques.
- ✓ Aménager des plages horaires spécifiques au sein des activités/événements pour répondre aux besoins particuliers des personnes : réduction du niveau sonore, atténuation de la musique et de l'éclairage, présence d'accompagnateurs, limitation du nombre de participants EX : *Sentier du Père Noël / Roulathèque.*

Service arts, culture et bibliothèque

2025

Services récréatifs et communautaires

2024

Services récréatifs et communautaires

2025

Services récréatifs et communautaires

2024



8

TABLEAU DES OBSTACLES ET DES MESURES ENVISAGÉES

ÉVÉNEMENTS ET SPECTACLES

Les initiatives prises lors des événements et des spectacles manquent de visibilité.

Mesures :

- ⇒ Acquérir ou louer de l'équipement pour bien identifier les initiatives et délimiter l'espace.

Services récréatifs et communautaires
Direction générale

2024

EXEMPLE :

- ✓ Acquisition d'une tente et d'un tapis à l'effigie du logo de la Politique inclusive/ Acquisition d'une luge adaptée/ Prêt d'équipement adapté en collaboration avec Zone Loisirs Montérégie.

Mesures :

- ⇒ Espace réservé lors des spectacles et des cinémas pour les personnes à besoin particuliers.

Services récréatifs et communautaires
Service arts, culture et bibliothèque

2024

SIGNALISATION, CIRCULATION PIÉTONNIÈRE ET STATIONNEMENT

Objectif spécifique: Évaluer les exigences en matière d'accessibilité pour chaque projet et élaborer des solutions adaptées répondant aux besoins spécifiques des divers types de handicaps.

Obstacles	Mesures et indicateurs	Responsable	Échéancier et état de réalisation
PASSAGES PIÉTONNIERS, BORDURES ET TROTTOIRS Les bordures et trottoirs menant aux passages piétonniers ne sont pas systématiquement abaissés, ce qui complique l'accès. Certaines rues nécessitent un réaménagement de la chaussée et des trottoirs.	Mesures : ⇒ Reconstruction des bordures et trottoirs par tronçon. ⇒ Poursuite du marquage et signalisation pour faciliter les traverses des passages piétonniers.	Travaux publics Génie	En continu En continu
	Mesures : ⇒ Réfection des rues EX : rues Thomas, Beauregard et Sainte-Marie ⇒ Resurfacement des rues EX : rues Émile-Nelligan et Gabrielle-Roy	Génie	2024



8

TABLEAU DES OBSTACLES ET DES MESURES ENVISAGÉES

Manque de signalisation pour sécuriser les accès piétons et cyclistes. Mesures :
 ⇒ Ajout de signalisation pour piétons et cyclistes au parc de la Commune. Communications 2024

SERVICE AUX CITOYENS

Objectif spécifique : Comprendre les besoins de la population avec des limitations et leurs stratégies d'adaptation.

Obstacles	Mesures et indicateurs	Responsable	Échéancier et état de réalisation
<p>FORMATION DES EMPLOYÉS Manque de sensibilisation et de formation des employés de « premières lignes » sur les besoins des personnes handicapées.</p>	<p>Mesures : ⇒ Former le personnel chargé de l'accueil des citoyens (réception de chacun service, les surveillants d'installation, les animateurs, les employés de la bibliothèque, du complexe aquatique, etc.).</p>	<p>Ressources humaines</p>	<p>2026</p>
<p>Difficile de comprendre l'accommodement raisonnable.</p>	<p>Mesures : ⇒ Sensibiliser les employés qu'il est important de reconnaître que les personnes confrontées à des limitations visibles ou non rencontrent des défis uniques qui peuvent être difficiles à comprendre pour ceux qui ne les partagent pas.</p>	<p>Ressources humaines</p>	<p>2026</p>



8

TABLEAU DES OBSTACLES ET DES MESURES ENVISAGÉES

ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET DES ÉDIFICES PUBLICS ET PRIVÉS

Objectif spécifique : Éliminer le plus d'obstacles pour faciliter l'accès des personnes handicapées aux lieux et aux édifices.

Obstacles	Mesures et indicateurs	Responsable	Échéancier et état de réalisation
<p>PARCS Certains parcs et lieux ne disposent pas d'aménagements accessibles.</p>	<p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ S'assurer d'être à jour concernant les normes d'accessibilité universelle et les dernières tendances et technologies. <p>EXEMPLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Aménagement du parc du Souvenir : Surfaçage d'un sentier avec du pavé afin d'améliorer la circulation entre les stations / Des correctifs seront apportés afin de corriger l'angle de la pente de la dalle de béton, déjà en place, puis installer le mobilier spécialisé afin d'accueillir les visiteurs à mobilité réduite ou en fauteuil roulant. / Un banc, accessible à tous, sera ajouté près du jardin des Filles du Roy. Il fera également office d'aire de repos afin que les personnes à mobilité réduite ou ayant des limitations fonctionnelles puissent profiter pleinement des espaces. 	<p>Service de l'urbanisme et de l'environnement Travaux publics</p> <p>Service arts, culture et bibliothèque Travaux publics</p>	<p>2024</p>
	<p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Répertorier tous les équipements, les espaces de stationnement dans les parcs et les bâtiments municipaux en lien avec l'accessibilité. ⇒ Assurer l'approvisionnement de mobilier urbain et d'aires de jeux accessibles. 	<p>Travaux publics</p>	<p>2025</p>
	<p>EXEMPLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Installer des bancs supplémentaires le long de René-Gaultier pour encourager la mobilité active vers l'Espace des Bâisseurs, tout en offrant des endroits de repos. 	<p>Travaux publics</p>	<p>2025</p>



8

TABLEAU DES OBSTACLES ET DES MESURES ENVISAGÉES

	<p>Mesures :</p> <p>⇒ Modernisation et mise aux normes de modules de jeux dans plusieurs parcs.</p>	<p>Services récréatifs et communautaires Travaux publics</p>	<p>En cours</p>
<p>BESOINS SPÉCIFIQUES Méconnaissance des besoins spécifiques des personnes à besoins particuliers lors de la planification d'activités /événements.</p>	<p>Mesures :</p> <p>⇒ Évaluation des sites d'événements extérieurs avec nos partenaires afin de favoriser le bon aménagement des lieux.</p>	<p>Services récréatifs et communautaires Service arts, culture et bibliothèque</p>	<p>et 2025</p>
<p>L'entrée principale de l'hôtel de ville est difficilement accessible.</p>	<p>Mesures :</p> <p>⇒ Réaménagement du rez-de-chaussée à l'hôtel de ville.</p>	<p>Service aux citoyens</p>	<p>En cours</p>

9

ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Varennes est adopté par le conseil municipal chaque année. La Ville de Varennes fait connaître son plan d'action grâce à plusieurs outils de communication :

- Site Internet : www.ville.varennes.qc.ca
- Articles intégrés à la parution du bulletin municipal *À propos de Varennes et Espace Varennes*
- Conférence de presse et diverses couvertures médiatiques
- Information sur les réseaux sociaux

Les efforts de l'organisation envers ce plan vont au-delà de sa simple création. Pour garantir le suivi et l'évaluation de ce plan d'action, la Ville de Varennes a mis en place un comité de gestionnaires représentant chaque service municipal. Ce comité se réunit environ trois fois par an pour évaluer la progression des travaux et actualiser le plan d'action.

Chaque année, un bilan complet est fait pour montrer les progrès réalisés pour atteindre nos objectifs. Ce bilan nous aide à ajuster nos stratégies et à rester engagés sur le long terme. Il assure aussi une transparence totale et encourage l'amélioration continue au sein de notre organisation.

10

SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE ET GROUPE DE TRAVAIL

Rôle des gestionnaires du comité de travail interne :

- S'approprier les objectifs du plan d'action et ses mesures
- Sensibiliser le personnel de son service et l'impliquer dans la recherche d'information
- Donner la priorité aux objectifs reliés à son service en déterminant les obstacles et le portrait de la situation
- Atteindre les objectifs selon les échéanciers
- Réfléchir et proposer des actions et des initiatives
- Évaluer et prévoir annuellement un budget
- Entretenir un lien direct avec le coordonnateur du plan





10

SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE ET GROUPE DE TRAVAIL

De plus, dans le cadre de son premier plan d'action en 2010, la Ville, en plus de constituer un comité de travail municipal, avait comme objectif de se doter d'un groupe de travail externe afin de décloisonner sa démarche et recevoir les commentaires face à son plan d'action. À ce jour, ces comités sont toujours actifs et en voici la composition :

Coordonnatrice du Plan d'action :

Natacha Pilon

Directrice adjointe, Services récréatifs et communautaires
450 652-9888, poste 3176 natacha.pilon@ville.varenes.qc.ca

Membres et partenaires du comité externe :

Gilles Corbeil, Institut Nazareth et Louis-Braille

Andrée Morissette, Centre montréalais de réadaptation

Kim Lestage, Centre intégré de santé et services sociaux de la Montérégie-Est

Martin Nadeau, CLSC des Seigneuries de Varennes

Yamina Charron, Loisirs et répit sans limites

Carole Labonté, Groupement associations des personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal

Christine Larrivée, Service d'aide à l'emploi et de placement en entreprises pour personnes handicapées

Nancy Lindsay, Maison Véro & Louis

Stéphane Bolduc, Zone Loisir Montérégie

Vacant, Association d'information en logements et immeubles adaptés (AILIA)

Office des personnes handicapées du Québec

Élue du conseil municipal siégeant au comité :

Brigitte Collin

Élue municipale, district 8
450 652-9888, poste 1950 brigitte.collin@ville.varenes.qc.ca

Membres du comité interne :

Mélissa Chagnon, adjointe à la direction générale

Caroline Gagnon, chargée de projets

Pascale Champagne, responsable à la médiation culturelle, Service arts, culture et bibliothèque

Jean-François Darveau, chef de section, Service des travaux publics

Alexandre Sigouin, chef de division, Service de sécurité incendie

Pier-Luc Millette, directeur adjoint, Service du Génie

Christine Goyette, chef de division, Service aux citoyens

Judith Bonvouloir, conseillère en urbanisme, Service de l'urbanisme et de l'environnement

Claudia Desgagné, Technicienne aux comptes fournisseurs, Service des finances

Karine Duval, Directrice, Service des ressources humaines

Élise Magnan Bélanger, Conseillère aux communications et aux stratégies numériques, Service des communications

Mylène Rioux, Directrice adjointe et greffière des Services juridiques et greffe

10

SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE ET GROUPE DE TRAVAIL



Objectifs du groupe de travail :

- Développer une préoccupation organisationnelle et réseauter
- Transmettre des expériences de vie et sensibiliser les représentants municipaux
- Définir les besoins
- Déterminer les obstacles
- Proposer des objectifs et des mesures
- Participer à la prise en charge citoyenne